

Déclaration conjointe à la presse à l'occasion de la 11ème session du Conseil d'association UE – Algérie

L'Union européenne et l'Algérie sont liées par un partenariat de longue date, dense et divers, qui a pour vocation d'œuvrer à la prospérité, au bien-être et à la sécurité de leurs peuples. Les deux parties renouvèlent leur attachement à la mise en œuvre des Priorités communes de partenariat et des conclusions de l'évaluation conjointe de l'Accord d'Association, ainsi que leur engagement à approfondir leurs relations dans le but de réaliser un espace commun de **stabilité**, de **démocratie** et de **prospérité** partagée.

Leur partenariat se fonde sur des principes partagés de démocratie, d'Etat de droit et de gouvernance. A cet égard, l'UE salue la voie des réformes engagées par l'Algérie suite à la **révision constitutionnelle** de 2016. Les deux parties soulignent l'importance du rôle de la société civile et de la démocratie participative et marquent leur intérêt pour un partage d'expérience dans ces domaines.

Les deux parties s'engagent à renforcer leur coopération en matière de diversification de l'économie algérienne, dans un contexte particulier induit par la chute des prix des hydrocarbures depuis 2014. Elles se félicitent à cet égard de l'adoption du **Cadre unique d'appui**, qui définit les priorités de la coopération technique et financière bilatérale au titre de l'Instrument européen de voisinage pour la période 2018-2020 et où le soutien à la diversification économique figure en première place.

Un exemple de soutien à la diversification économique est la **signature**, lors du Conseil d'association, de la convention de financement du Programme d'appui au secteur de l'agriculture, y compris dans la gestion de l'eau, l'agro-industrie et la pollution agricole (PASA). Ce programme intersectoriel vient renforcer certaines *filières stratégiques pour la sécurité alimentaire en Algérie et celles ayant un potentiel réel à l'exportation*.

Les deux parties réaffirment leur volonté à ce que toutes mesures relatives à leurs échanges commerciaux soient prises dans le respect de l'Accord d'Association, qui intègre des mécanismes permettant de tenir compte des difficultés économiques rencontrées par l'une ou l'autre partie. Il est envisagé que les discussions bilatérales engagées à cet effet pourront être finalisées dans les meilleurs délais et, si possible, avant la fin de l'année.

Les parties soulignent l'importance d'un climat des affaires propice à l'entrepreneuriat et à l'investissement, ainsi que l'importance d'encourager les investissements directs comme moyen de renforcer leurs relations sur le long terme en vue d'un partenariat global et stratégique.

L'adhésion de l'Algérie au Partenariat sur la recherche et l'innovation dans la région méditerranéenne (**PRIMA**), premier du genre dans la région, visant à développer des solutions innovantes pour répondre notamment aux défis de production alimentaire et de ressource en eau, témoigne également du partenariat multiforme entre l'UE et l'Algérie.

Sur la base des liens traditionnels de l'UE et de l'Algérie en matière énergétique, les deux parties affirment leur volonté de dynamiser leur Dialogue de haut niveau en la matière, afin de renforcer la sécurité énergétique, consolider leurs échanges et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

L'UE et l'Algérie saluent le lancement de la coopération dans le domaine de la **protection civile** et la gestion des risques majeurs. A titre d'exemple, et dans les domaines de renforcement des capacités et d'échange d'expériences pour faire face aux catastrophes, un exercice de simulation grandeur nature a eu lieu en Algérie, du 14 au 19 avril 2018, réunissant 1 000 officiers de la protection civile en provenance d'Algérie, de Tunisie et de plusieurs pays européens.

Les deux parties se félicitent de la décision de créer une **Commission parlementaire mixte UE-Algérie**, dont la première réunion est prévue durant le deuxième semestre 2018. Réunissant des parlementaires européens et algériens, le lancement de cette Commission est à la fois un signe de la volonté de renforcer leurs relations et une opportunité pour intensifier le dialogue et le rapprochement entre leurs peuples.

Les **flux migratoires** représentent un sujet d'intérêt commun en termes de développement économique, social et culturel. S'ils ne

sont pas correctement maîtrisés, ces flux peuvent également constituer des défis, en particulier compte tenu des liens entre la migration irrégulière et les activités illicites.

Dans ce sens, les deux parties s'engagent à renforcer le dialogue pour tirer tout le profit des voies légales de mobilité, dans le cadre d'une approche globale et d'un agenda positif pour les deux parties.

Dans le même temps, l'UE et l'Algérie continueront leurs efforts pour lutter contre les réseaux criminels qui organisent le trafic des personnes, mettant en péril leurs vies, et veiller au respect du droit international, y compris en matière de droits humains. Elles rappellent qu'à terme, seul un contexte régional stable, le respect de la dignité humaine et un nécessaire développement socio-économique pourront réduire et réguler ce phénomène.

Les deux parties conviennent d'œuvrer ensemble en vue du règlement des conflits et des crises dans la région, qui sont parfois la source des phénomènes de migration irrégulière.

L'UE et l'Algérie partagent le même objectif de sociétés à l'abri de menace terroriste pour leurs citoyens. Elles sont décidées à affronter ces menaces avec la plus ferme détermination sans omettre la nécessité du traitement en profondeur des causes du terrorisme et de la radicalisation et ses connexions avec les réseaux criminels (trafiquants de drogue, d'armes et d'êtres humains). A cet égard, elles se félicitent du lancement en octobre 2017 du Dialogue informel de Haut niveau en matière de **sécurité** et de lutte contre le terrorisme, qui renforce leur coopération dans ce domaine.

Elles sont également déterminées à poursuivre leur collaboration pour mettre fin aux crises et conflits que connaît la région, faire face aux défis sécuritaires multiformes qui en découlent et renforcer la résilience et la **stabilité régionales**.

Les deux parties ont enfin procédé à l'examen des questions régionales et internationales d'intérêt commun, sur lesquelles une large convergence de vues a été enregistrée.

Press office - General Secretariat of the Council

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUSSELS - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press.office@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press